

SCEA "DES HORIZONS"

Capital social : 21 495 €

Siège social : Ferme de la Malmaison – 51290 GIGNY BUSSY

RCS CHALONS EN CHAMPAGNE 415 376 177

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept janvier, à neuf heures, les associés de la SCEA "DES HORIZONS" se sont réunis au siège de la société, sur convocation de la gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constat d'une erreur matérielle à l'article 8 des statuts.
- Modification de l'état-civil et de l'adresse personnelle de Monsieur Eric PICARD.
- Constat de retrait de Madame Sabine FAULHABER.
- Mise à jour du siège social de la SCGP "la MALMAISON".
- Extension de l'objet social.
- Modifications statutaires et lecture des statuts.
- Formalités.

Sont présents

- Monsieur Eric PICARD détenant 1 000 parts
- La SCGP "la MALMAISON" détenant 433 parts

Sur un total de 1 433 parts

Monsieur Eric PICARD préside cette assemblée. Celle-ci est déclarée valablement constituée et peut délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution - Constat d'une erreur matérielle à l'article 8 des statuts

L'assemblée générale constate qu'une erreur matérielle s'est glissée à l'article 8 "Parts sociales" des statuts et que c'est à tort et par erreur qu'il est mentionné la SCGP "La MALAMISON" au lieu de la SCGP "la MALMAISON".

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Modification de l'état-civil et de l'adresse personnelle de Monsieur Eric PICARD

L'assemblée générale prend acte de la modification de l'état-civil et de la nouvelle adresse personnelle de Monsieur Eric PICARD.

Monsieur Eric PICARD est désormais divorcé de Madame Sabine FAULHABER suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne) le 17 mai 2017, non remarié et non lié par un pacte civil de solidarité.

Monsieur Eric PICARD est domicilié Ferme de la Malmaison – 51290 GIGNY BUSSY.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Constat de retrait de Madame Sabine FAULHABER

L'assemblée générale constate que suite à l'acte authentique de l'état liquidatif de communauté après divorce reçu par Maître Philippe LEPAGE, notaire à VITRY LE FRANCOIS (Marne) le 27 juillet 2017, les parts sociales détenues par Madame Sabine FAULHABER, soit 490 parts numérotées de 511 à 1 000, représentatives d'apports de numéraire, ont été attribuées en intégralité à Monsieur Eric PICARD.

Par conséquent, l'assemblée générale constate par conséquent que Madame Sabine FAULHABER s'est retirée de la société à compter du 27 juillet 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Mise à jour du siège social de la SCGP "la MALMAISON"

L'assemblée générale prend acte que le siège social de la SCGP "la MALMAISON" est désormais fixé Ferme de la Malmaison – 51290 GIGNY BUSSY.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution - Extension de l'objet social

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social à l'activité suivante :

- L'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est locataire ou propriétaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution - Modifications statutaires et lecture des statuts

L'assemblée générale décide de procéder à la mise à jour du préambule et des articles des statuts de la société modifiés par les résolutions précédentes.

Préambule

Nouvelle mention

- **"Monsieur Eric, André, Maurice PICARD**
né le 15 septembre 1968 à VITRY LE FRANCOIS (Marne)
divorcé, non remarié, et non lié par un pacte civil de solidarité.
demeurant Ferme de la Malmaison – 51290 GIGNY BUSSY (AGE du 07 janvier 2025)
- **La SCGP "la MALMAISON"**
société civile au capital social de 10 000 €
dont le siège social est fixé Ferme de la Malmaison – 51290 GIGNY BUSSY (AGE du 07 janvier 2025)
immatriculée le 2 mars 2012 au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE
sous le numéro 749 984 787
représentée par Monsieur Eric PICARD, en qualité de cogérant

Article 2 - Objet

Nouvelle mention

"Cette société a pour objet :

- l'exploitation et la gestion de biens agricoles dont elle est propriétaire, locataire ou bénéficiaire de mises à disposition, et généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime,
- L'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est locataire ou propriétaire. (AGE du 07 janvier 2025)"

Article 8 – Parts représentatives d'apports en capital

Nouvelle mention

"Le capital social étant exprimé en euros, il est divisé en parts elles-mêmes exprimées en euros.

Il est donc divisé en **Mille Quatre Cent Trente Trois (1 433) parts** d'une valeur nominale de **quinze (15) euros** chacune, portant les numéros de 1 à 1 433, qui sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports nets, et suite aux modifications intervenues, à savoir :

- **Monsieur Eric PICARD** à concurrence de **1 000 parts** dont :
 - . 510 parts numérotées de 1 à 510, représentatives d'apports de numéraire
 - . 490 parts numérotées de 511 à 1 000, représentatives d'apports de numéraire (acte d'état liquidatif de communauté du 27 juillet 2017)
- **La SCGP "la MALMAISON"** à concurrence de **433 parts** numérotées de 1 001 à 1 433, représentatives d'apports de numéraire (AGE du 22 mars 2012)"

Le reste de l'article 8 demeure inchangé.

Après lecture des statuts mis à jour, suite aux différentes modifications indiquées ci-dessus, l'assemblée générale adopte les statuts modifiés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution - Formalités

L'assemblée générale charge la gérance d'accomplir ou de faire accomplir l'ensemble des formalités légales et réglementaires, notamment :

- La publication dans un journal d'annonces légales des modifications intervenues.
- L'inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.
- L'envoi d'un exemplaire du présent acte à la MSA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à GIGNY BUSSY, le 07 janvier 2025

Monsieur Eric PICARD *

"
Lu et approuvé"


la SCGP "la MALMAISON" *

Représentée par
Monsieur Eric PICARD

"
Lu et approuvé"


* Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"